



LES SENATEURS UMP REINTRODUISENT 3 JOURS DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE !!!

Après avoir échoué dans leur tentative lors du vote sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), l'opposition parlementaire au Sénat a réintroduit 3 journées de carence en cas d'arrêt maladie pour l'ensemble des fonctionnaires dans le cadre du débat sur le « Projet de loi de Finance ».

Le prétexte de l'équité entre les salariés du public et du privé

Arguant l'équité entre le secteur public et privé, le montant des économies ainsi réalisées, et la volonté de réduire l'absentéisme, les sénateurs U.M.P. apportent, s'il en était besoin, une nouvelle preuve de leur attachement aux principes largement développés par le MEDEF.

Dans les faits, il s'avère que l'instauration d'une journée de carence par le gouvernement Sarkozy n'a eu pour effet que de faire supporter aux agents des économies budgétaires en amputant leur pouvoir d'achat, l'impact sur l'absentéisme étant infinitésimal.

Alors que, parallèlement, de nombreux salariés du secteur privé bénéficient d'une prise en charge complémentaire dans leurs entreprises.

Les droits de tous les salariés remis en cause

Après les offensives sur les 35H, la remise en cause de l'Aide Médicale d'État et autres dispositions, il s'agit d'une nouvelle attaque des droits des agents de la Fonction publique, visant à l'abaissement du « coût du travail » et la réduction des droits de tous les salariés !

Certains jouent une nouvelle fois la carte de l'opposition des salariés entre eux, public/privé) prétendant que quelques uns seraient privilégiés.

Dans le même temps des cadeaux fiscaux et sociaux sont accordés au MEDEF, la reconnaissance de la pénibilité les « dérangeant » au point de vouloir la supprimer, pendant que d'autres, les salariés, peinent à joindre les deux bouts...

Pour la Fédération CGT Santé Action Sociale, il est temps de s'attaquer réellement au coût réel du capital, d'exiger des mesures immédiates pour le contrôle de tous les fonds publics accordés aux entreprises, et la taxation des revenus spéculatifs au moins égale à celle du travail.

Alors que le débat parlementaire n'est pas clos, et sans préjuger des dispositions contenues dans le Projet de Loi de Finance, la Fédération CGT Santé Action Sociale appelle solennellement les députés à rejeter toutes dispositions visant à amoindrir les droits des salariés

*La CGT,
votre meilleur atout !*

CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr